

Le Recteur de l'Académie

à

Mesdames et Messieurs les I.A-I.P.R
Mesdames et Messieurs I.E.N.-E.G
Mesdames et Messieurs I.E.N.-E.T
Mesdames et Messieurs les Chefs
D'établissement

Lille, le 14 septembre 2016

Objet : Procédure de recrutement des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT)

Réf : Circulaire n°2011-215 du 1^{er} décembre 2011 parue au BOEN n°46 du 15 décembre 2011 portant sur les fonctions des chefs de travaux.

PJ : Fiche de transmission de la candidature

J'ai l'honneur de vous informer du recrutement des DDFPT pour l'année scolaire 2017-2018

Département
des Examens
et Concours

La circulaire n° 2011-215 du 1^{er} décembre 2011 parue au BOEN n°46 du 15 décembre 2011 portant sur les fonctions de chefs de travaux précise notamment les modalités de candidature dans cette fonction.

Dossier suivi par
Bernard VERKINDT

J'attire votre attention sur le fait que seuls peuvent candidater au mouvement spécifique des DDFPT, en plus des DDFPT titulaires de la fonction, les personnels enseignants reconnus aptes à exercer cette fonction et inscrits sur une liste d'aptitude académique.

Tél : 03 28 37 16 30
Mèl : bernard.verkindt
@ac-lille.fr

Candidature :

Est éligible à la fonction de DDFPT, tout enseignant :

- dont les compétences correspondent à ou se rapprochent de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier détaillé dans la circulaire citée en référence ;
- pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation.

Chaque candidat constitue un dossier de candidature, visé par le chef d'établissement, comportant :

- Une fiche de candidature sur laquelle figure l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Un rapport d'inspection récent
- Un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT



Ce dossier est à adresser, avec la fiche de candidature ci-jointe, au :

Rectorat de Lille
Département des Examens et Concours - Bureau DEC 3.1
20 rue Saint-Jacques
BP709
59033 Lille cedex

Inscription sur la liste d'aptitude :

Une commission académique examinera les dossiers de candidature, réalisera une première sélection et recevra en entretien les candidats retenus afin de valider leur maîtrise des compétences attendues.

Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de DDFPT qui sont inscrits sur une liste d'aptitude antérieure n'ont pas besoin de présenter une nouvelle candidature. Ils gardent le bénéfice de cette inscription pour une durée de trois ans.

Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude pourront candidater au mouvement spécifique national selon les modalités qui seront précisées dans les circulaires, ministérielle et académique, portant sur la mobilité des personnels enseignants du second degré.

Calendrier :

- **12 octobre 2016** : date limite de retour des dossiers de candidature visés par le chef d'établissement
- **18 octobre 2016** : sélection des dossiers en vue d'un entretien
- **4 et 7 novembre 2016** : entretiens par la commission académique
- **Au plus tard le 10 novembre 2016** : publication sur le site académique de la liste d'aptitude.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser le plus largement possible cette circulaire aux personnels concernés placés sous votre autorité.

Luc JOHANN
Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie
Par délégation, le Secrétaire Général Adjoint

Frédéric PATOUT



FICHE DE CANDIDATURE
LISTE D'APTITUDE aux fonctions de DDFPT
Année 2016-2017

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Nom du candidat :

Prénom :

Discipline d'exercice :

Grade :

Etablissement d'affectation :

AVIS DE L'INSPECTEUR

Très Favorable Favorable Défavorable

.....
.....
.....
.....

A, le

Nom, Prénom, Qualité

Signature :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Très Favorable Favorable Défavorable

.....
.....
.....
.....

A, le

Nom, Prénom, Qualité

Signature :